

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°23

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant, l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire à l'avancement de grade de plusieurs agents de la collectivité et l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de confier à ces agents de nouvelles activités, en complément de celles existantes, et/ou de nouvelles responsabilités conformément aux décrets portant statut particulier de chaque grade, il est proposé de procéder à la création :

- d'un poste, à temps complet, d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- d'un poste, à temps complet, d'adjoint technique principal de 2^e classe ;
- d'un poste, à temps complet, de technicien principal de 1^{ère} classe.

Il est précisé que les postes libérés, après prononcé des avancements de grade, seront supprimés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant, enfin :

- la titularisation d'un agent de maîtrise principal au grade de technicien territorial, suite à sa promotion ;

- le recrutement d'un brigadier-chef principal à temps complet, suite au détachement auprès de la Communauté Urbaine d'un des agents de police de la collectivité ;
- l'intégration dans les effectifs, au mois de février dernier, d'un adjoint technique de 2^e classe, à hauteur de 18 heures hebdomadaires, employé auparavant en qualité de contractuel de droit public ;
- le passage à temps complet, au mois de février, d'un adjoint d'animation de 2^e classe, employé jusqu'alors à hauteur de 16 heures hebdomadaires ;

il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création d'un poste, à temps complet, d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- de procéder à la création d'un poste, à temps complet, d'adjoint technique principal de 2^e classe ;
- de procéder à la création d'un poste, à temps complet, de technicien principal de 1^{ère} classe.
- d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération qui reprend les modifications indiquées ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2012.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, 4 abstentions (M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION et M. SAUSEY) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 mars 2012.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1
ATTACHE	A	4	3
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1
INGENIEUR	A	1	0
REDACTEUR CHEF	B	4	4
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	0
REDACTEUR	B	2	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	4	4
TECHNICIEN	B	2	1
EDUCATEUR APS 2 ^{ème} CLASSE	B	1	1
ANIMATEUR	B	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	C	5	4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{EME} CLASSE	C	11,69	9
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	1
AGENT DE MAITRISE	C	4	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	3	2
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	1
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE	C	19,36	18,68
ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	5	5
ATSEM 1 ^{ère} CLASSE	C	4,3	2,31
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	3	3
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	2
ADJOINT D'ANIMATION 2 ^{EME} CLASSE	C	9,17	8,71
TOTAUX		98,52	79,7

AGENTS NON TITULAIRES ET AUTRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
C.A.E.		3	0
CONTRAT D'APPRENTISSAGE		2	1
TOTAUX		5	1
TOTAL GENERAL		103,52	80,7